

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 16 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le 16 du mois de novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre d'Amilly se sont réunis à la Mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11, et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, le 9 novembre 2015.

Étaient présents : Mesdames BASTEL Fanny, BERTHOMME Suzette, DUBOIS Nathalie, FEVRE Céline, GERAUD Marie-Elisabeth, LARELLE Joëlle, Messieurs BOISSON Jackie, MADEIRA Claude, PEREZ Joaquim, formant la majorité des membres en exercice.

Le conseil étant composé de 10 membres.

Absent excusé : Monsieur COURBOULAY Vincent

Présents : 9 - Votants : 9

Désignation du secrétaire de séance : A l'unanimité Madame LARELLE Joëlle été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 10

Adoption du procès-verbal de la dernière séance : Madame le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance qui s'est déroulée le 8 octobre 2015. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Signature du Registre des Délibérations.

Tous les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR

I- PRESENTATION PROJET « LA SAUNERIE »

Présentation par Messieurs Talbot, constructeur de maisons et maître d'œuvre, et Charbonnier, géomètre, d'un projet de lotissement au lieu-dit « la Saunerie » en trois tranches. 1^{ère} phase 14 lots, et 2 tranches de 12 lots.

II - ADMINISTRATION GENERALE**1/Dématérialisation des convocations des élus**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal est convoqué par le Maire, dans les conditions prévues par les articles L.2121-10 à L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (Code Général des Collectivités Territoriales).

L'envoi des convocations aux réunions du conseil peut être effectué autrement que par courrier traditionnel.

Le C.G.C.T. offre la possibilité aux élus qui le souhaitent de recevoir leur convocation aux réunions du conseil et les comptes-rendus par voie électronique uniquement sur demande ou accord des conseillers municipaux intéressés.

Madame le Maire souhaite dans le cadre de la politique de développement durable mettre en place cet envoi dématérialisé. L'objectif est de réduire voire de supprimer les impressions papiers pour le Conseil Municipal.

Les élus volontaires (un accord écrit sera demandé) recevront la convocation par e-mail et pourront consulter les ordres du jour et les comptes-rendus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité pour la durée du mandat en cours et pour les élus qui le souhaitent, le principe de dématérialisation des convocations, ordres du jour et comptes-rendus constitutifs des dossiers de séance. **DCM 2015/71**

2/Conventions**a) Sporting Club Surgères Handball**

Madame le Maire rappelle la DCM 2015/41 du 4 juin 2015 autorisant l'intervention d'un Educateur Sportif dans le cadre du TAP pour l'année scolaire 2015/2016.

Une autre offre est faite pour les séniors concernant la pratique sportive jusqu'en juin 2016. Il est nécessaire de signer la convention, Madame le Maire en fait lecture.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents les propositions du Maire, et l'autorise à signer les deux conventions et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération.

DCM 2015/72

b)- API Amilly

Madame le Maire rappelle à son conseil la délibération 2015/47 du 16 juillet 2015 prise pour l'attribution d'une subvention de 150 € à l'Association API Amilly et la mise à disposition de ruche dont la Commune demeure propriétaire. Il est nécessaire de signer la convention, Madame le Maire en fait lecture.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à 8 voix pour et 1 abstention des membres présents les propositions du Maire, et le charge de signer la convention et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi de la présente délibération.

DCM 2015/73

III - FINANCES

a) Madame le Maire fait savoir que la modification de la convention RPI avec la Commune de Saint Saturnin du Bois sur les points restauration, transport et avance de trésorerie est toujours à l'étude.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents la proposition du Maire, de régler une avance de trésorerie à hauteur de 70% de notre participation par rapport à l'année N-1 (pour l'année 2014 la somme s'élevait à 20.324.97 €), soit 14.227.48 €.

DCM 2015/74

b) Madame le Maire rappelle que des Guirlandes de Noël seront posées à la fin de l'année, il y a lieu de réparer celles de la Mairie. Accord du conseil pour 400€ maximum.

c) Madame le Maire propose qu'une subvention exceptionnelle pour l'organisation cantonale du 11 novembre soit attribuée au comité des fêtes.

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité donne son accord et charge le Maire de verser la somme de 110€.

DCM 2015/75

IV - PERSONNEL

Le huit clos est demandé par un adjoint, le conseil municipal donne son accord à 8 voix pour et une abstention. L'ensemble des délibérations du point IV se fait à huit clos.

1. Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 35h. Suite à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe session 2015, l'agent peut bénéficier d'un avancement de grade.

Il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 35h.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2016 avec reprise de la NBI, l'IAT et l'IEMP au prorata du temps de travail et selon le barème en vigueur.

- dit d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Et autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette délibération et d'en faire le suivi administratif.

DCM 2015/76

2. Changement du tableau des effectifs

Suite à la création d'un poste d'adjoint administratif territorial 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2016, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs en rajoutant le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe. Accord du conseil

DCM 2015/77

3. Indemnités : révision des taux IAT, IEMP
- a) Madame le Maire propose à son conseil le renouvellement de l'IAT pour les agents en place pour l'année 2016.
Les indemnités de l'IAT seront liquidées mensuellement.
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le coefficient à 4 et dit d'inscrire au budget les crédits correspondants. **DCM 2015/78**
- b) Madame le Maire propose à son conseil le renouvellement de l'IEMP pour l'année 2016 aux agents titulaires de la collectivité.
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à 7 voix pour et 2 abstentions le maintien pour les agents titulaires de la collectivité, dit d'inscrire au budget les crédits correspondants et de verser l'IEMP semestriellement en juin et décembre. **DCM 2015/79**
4. La reconduction de ces indemnités ne sont pas tacites et devront faire l'objet d'une nouvelle délibération en novembre 2016.
5. GIPA 2015 (garantie individuelle du pouvoir d'achat) un agent de la commune est concerné un arrêté sera fait.
6. Madame le Maire propose à son conseil le renouvellement du contrat CUI-CAE pour une année du 12/01/16 au 11/01/17 pour une durée hebdomadaire de 22h lissées sur l'année.
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement du contrat et dit d'inscrire au budget les crédits correspondants. **DCM 2015/80**
7. Madame le Maire propose à son conseil une lettre d'engagement « Santé et sécurité au travail » pour les agents. Dans le cadre de la mise en place d'un agent préventeur en lien avec la CdC Aunis Sud.
Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité des membres présents la lettre d'engagement. **DCM 2015/81**

V - VOIRIE

a) Madame le Maire expose à l'assemblée que plusieurs devis, suite aux diverses demandes de terrassement pour plantations d'arbres et de haies au terrain du Grand Bois et au verger communal, ont été reçus et étudiés. D'autres devis sont en attentes.

La décision sera prise au prochain conseil.

b) Madame le Maire rappelle qu'il y a lieu de faire l'élagage des arbres à l'atelier municipal et au stade, le Sivom a présenté un devis à hauteur TTC de 3.360€. Le conseil décide de faire effectuer d'autres devis.

VI - DIVERS

🇫🇷 Tenue du bureau de vote pour les élections régionales les 6 et 13 décembre 2015

Dimanche 6 décembre 2015		
8h00-11h30	11h30 -15h00	15h00-18h00
BASTEL Fanny	BASTEL Fanny	COURBOULAY Vincent
DUBOIS Nathalie	FEVRE Céline	PEREZ Joaquim
BOISSON Jackie	LARELLE Joëlle	GERAUD Marie-Elisabeth
Scrutateurs : PEREZ Joaquim, GERAUD Marie-Elisabeth, BOISSON Jackie		
Celui qui annonce les noms : COURBOULAY Vincent		
Présidente de séance : Madame BASTEL Fanny		
Secrétaire de séance : Madame LARELLE Joëlle		
Responsable envois : Mesdames BASTEL Fanny et LARELLE Joëlle		

Dimanche 13 décembre 2015		
8h00-11h30	11h30 -15h00	15h00-18h00
BASTEL Fanny	BERTHOMME Suzette	BERTHOMME Suzette
DUBOIS Nathalie	GERAUD Marie-Elisabeth	MADEIRA Claude
BOISSON Jackie	LARELLE Joëlle	FEVRE Céline
Scrutateurs : MADEIRA Claude, GERAUD Marie-Elisabeth, BOISSON Jackie Celui qui annonce les noms : BERTHOMME Suzette		
Présidente de séance : Madame BASTEL Fanny Secrétaire de séance : Madame LARELLE Joëlle Responsable envois : Mesdames BASTEL Fanny et LARELLE Joëlle		

- ✚ Plantation avec les CM1/CM2 de l'école de Saint Pierre d'Amilly sur le site du verger le lundi 14 décembre 2015 de 13h15 à 15h15.
- ✚ La Région Poitou Charentes nous informe par courrier daté du 2 novembre 2015 qu'une subvention forfaitaire de 500€ pour la mise en place d'un rucher communal pour la biodiversité nous a été attribuée,
- ✚ La Région Poitou Charentes nous informe par courrier du 8 octobre 2015 qu'une subvention révisable d'un montant de 5.602€ correspondant à une dépense subventionnable de 7.003€ HT pour l'opération « 'Aménagement de deux parcelles communales par la plantation d'un arboretum et d'un verger avec plantations de haies et d'un boisement- Animations tout public ».
- ✚ Prochaines manifestations : le 19 décembre « Noël des enfants » (gouter, spectacle), le 9 janvier 2016 à 16h30 « Vœux du Maire ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55

Emargement :

Fanny BASTEL

Vincent COURBOULAY

Suzette BERTHOMME

Jackie BOISSON

Nathalie DUBOIS

Céline FEVRE

Marie-Elisabeth GERAUD

Joëlle LARELLE

Claude MADEIRA

Joaquim PEREZ